

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	N° 2021-522

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 septembre 2021	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2021-522

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable,
de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif
- Décision - Autorisation**

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Bordeaux Métropole présente à l'assemblée délibérante le Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, destiné notamment à l'information des usagers.

Cette obligation doit être remplie au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif.

De plus, et conformément aux articles L1411-13 et 1411-14 du CGCT, ce document sera mis à la disposition du public au siège de Bordeaux Métropole.

I) Service public de l'eau potable

➤ Faits marquants et chiffres clés de l'année 2020

L'année 2020 est marquée par une pluviométrie excédentaire avec 1073,8 mm, malgré un été sec, soit un excédent de près de 20 % par rapport à une année moyenne. Il est à souligner les deux épisodes météorologiques notables suivants : un mois de juillet et de novembre exceptionnellement secs et à l'inverse des mois de juin, octobre et surtout décembre, exceptionnellement arrosés. La période de recharge hivernale est considérée comme efficace puisque 660 mm de pluie ont été comptabilisés sur cette période pour une moyenne décennale de 460 mm.

Couplée à la remise en service partielle de la ressource Oligocène de Gamarde sur la totalité de l'année 2020, cette recharge hivernale efficace explique la forte baisse des prélèvements observée sur la nappe de l'Eocène cette année (- 2,8 millions de m³ (Mm³)

par rapport à 2019) qui s'élèvent à 10,25 Mm³ en 2020, soit une baisse de 22 % par rapport à 2019. Cette baisse participe à l'objectif départemental de baisse des prélèvements dans la nappe Eocène qui est déficitaire et doit être préservée.

L'année 2020 a connu un jour de pointe de consommation le 30 juillet, au cours duquel 182 137 m³ ont été distribués. Ce volume est équivalent au volume de pointe livré au réseau en 2017, qui avait atteint la valeur élevée de 182 261 mètres cubes par jour (m³/j). Contrairement à ce qui avait été constaté en 2017, il n'a pas été observé en 2020 d'ouvertures intempestives des équipements de lutte contre l'incendie (phénomène de streetpooling), qui avaient contribué à l'importance du volume distribué en pointe en 2017.

Toutes ressources confondues, 56,62 Mm³ ont été prélevés en 2020 contre 54,16 Mm³ en 2019. Il est à noter qu'en 2020, aucun volume d'eau n'a été rejeté au milieu naturel pour cause de pollution car la ressource de Thil et de Gamarde à Saint-Médard-en-Jalles est aujourd'hui de bonne qualité et participe de nouveau à la production d'eau potable sur Bordeaux Métropole.

La population desservie a augmenté d'un peu plus de 8 000 habitants, portant le nombre d'habitants desservis à près de 762 600 habitants sur les 23 communes du service d'eau potable de Bordeaux Métropole.

L'année 2020 a été marquée par la finalisation des travaux de reprise de l'étanchéité intérieure du réservoir de Paulin. Le chantier avait été prolongé à la suite d'une problématique de peinture au plomb découverte en 2019, et s'était donc poursuivi en 2020.

Il convient également de citer le chantier de réhabilitation de deux tronçons de l'aqueduc de Budos à Villenave d'Ornon, et la poursuite des travaux de dévoiement et de renouvellement du réseau d'eau potable préalable à l'extension de la Ligne A du tramway.

Sur le réseau de canalisations d'eau potable, plus de 7 millions d'euros (M€) d'investissement ont été réalisés au cours de l'exercice 2020, et plus de 3,9 kilomètres (Km) de réseaux supplémentaires ont été intégrés au patrimoine du service.

Les travaux d'eau potable sur le quartier Saint-Jean-Belcier dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique se sont poursuivis en 2020.

Les investissements en termes de renouvellement de branchements, en lien avec la mise en œuvre de l'avenant n°10 au contrat de concession, auraient dû être plus importants en 2020 qu'en 2019 (+ 0,5 M€). En raison de la crise sanitaire, l'ensemble des travaux de renouvellement prévu en 2020 n'a pas pu être réalisé. Ils ont été inférieurs à la prévision initiale, mais restent très supérieurs par rapport à 2018 (2,8 M€ au total, soit - 0,8 M€ par rapport à la prévision, mais + 1,3 M€ par rapport à 2018).

S'agissant du renouvellement des compteurs, l'avenant n°10 mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019 puis l'avenant n°11 prolongeant le contrat d'un an prévoient une dépense accrue en matière de renouvellement des compteurs jusqu'à fin 2022. On constate ainsi en 2019 et 2020 une nette augmentation du renouvellement des compteurs de diamètre 15 mm, passant de 6 182 en 2018, à 13 004 compteurs renouvelés en 2019, et près de 15 800 en 2020, et représentant ainsi 5,87% du parc. Ainsi, à fin 2020, l'âge moyen du parc complet est de 11 ans alors qu'il était de 11,8 ans en 2018.

A la suite de la mise en place, dès l'avenant n°9, d'un processus d'expérimentation s'inscrivant dans une politique sociale de l'eau privilégiant l'accompagnement des publics en difficulté par une aide personnalisée, 22 CCAS (Centre communal d'action sociale), 13 bailleurs sociaux et 4 bailleurs privés se sont engagés dans la mise en place du dispositif « Chèque eau ». Dans la poursuite de sa phase d'expérimentation, Bordeaux Métropole a développé le fonctionnement du dispositif avec des bailleurs privés quelle que soit la nature ou la taille de ces bailleurs. En effet, Bordeaux Métropole est une des 50 collectivités retenues pour la démarche d'expérimentation sur le plan national qui doit se terminer en avril 2021. Ce suivi alimente la réflexion du Comité national de l'eau sur la proposition de loi visant à la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et l'assainissement.

Dans le cadre des ressources de substitution, Bordeaux Métropole a poursuivi les études pré-opérationnelles pour la mise en œuvre du projet « Champ captant des landes du Médoc ». L'année 2020 a été marquée par la signature du contrat de substitution, définissant les principes d'achat et de vente d'eau de substitution avec les services d'eau substitués. Une instrumentation du milieu superficiel a été déployée dans le Médoc et est opérationnelle depuis juillet 2020. Les études environnementales ont été initiées en septembre 2020, et devront aboutir fin 2021 à une caractérisation de l'état initial du secteur et de l'impact du projet après l'observation d'un cycle biologique complet. Les études préliminaires de maîtrise d'œuvre ont également été engagées à l'automne 2020, afin d'apporter les éléments d'arbitrages des orientations techniques du projet. Enfin, les exécutifs métropolitains et médocains ayant été fortement renouvelés à l'été 2020, des rencontres politiques ont été initiées à l'automne 2020 afin de poser les nouvelles bases de partenariat entre Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage du projet de champ captant, et les communes médocaines d'accueil du projet.

➤ Mise en œuvre de l'avenant n°11 au contrat de concession

L'année 2020 s'est conclue avec la finalisation des négociations relatives à l'avenant n°11 prolongeant le contrat d'une année pour faire coïncider l'échéance contractuelle avec le démarrage de l'exploitation de la Régie de l'eau au 1er janvier 2023.

Cet avenant visait à intégrer une prolongation du contrat d'une année, portant l'échéance de fin de contrat au 31 décembre 2022, et à définir les conditions techniques et financières d'exécution du service concédé durant l'année de prolongation du contrat, en tenant compte des objectifs suivants :

- La maîtrise de la rentabilité du contrat sur l'exercice 2022 ;
- Le maintien du prix de l'eau ;
- La continuité dans la qualité de service rendu, dans la performance du service, par notamment le maintien en 2022 des engagements contractuels existants ;
- Un niveau d'investissement satisfaisant à la charge du concessionnaire, en vue de poursuivre l'accompagnement des projets urbains et de renforcer l'investissement patrimonial du service de l'eau potable ;
- Une clôture du contrat de concession préservant les intérêts de Bordeaux Métropole, notamment en garantissant la récupération de données du service exhaustives et de qualité ;
- L'accompagnement vers la Régie, par une transition fluide de la maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation, et une implication du personnel du concessionnaire.

Les négociations ont permis d'aboutir à l'adoption des principes suivants :

- Mise en œuvre de 3 mécanismes financiers sur l'exercice 2022 :
 - o Ecrêtement du chiffre d'affaires 2022 à une valeur,
 - o Engagement financier complémentaire du concessionnaire de 30,109 M € HT,
 - o Partage et plafonnement de la marge du concessionnaire sur l'exercice 2022 ;
- Un programme d'investissements renforcé de + 23 M€ HT pour la période 2021-2022 ;
- Mises à jour des clauses existantes à l'avenant n°9, sur l'accompagnement du concédant dans la transition vers la Régie ;
- Réaffirmation des engagements du concessionnaire, et mise à jour de clauses et d'annexes contractuelles.

L'avenant n°11 a fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain le 18 décembre 2020, et a été signé le 28 décembre 2020.

➤ Analyse de l'activité du délégataire

A l'issue de l'avenant n°10, réaffirmés par l'avenant n°11, le contrat compte 49 engagements dont 40 sont assortis de pénalités et 6 pouvaient faire l'objet de bonus.

Le délégataire a su garantir la continuité de service public tout en optimisant la gestion des prélèvements, conformément à la stratégie validée dans l'engagement n°1 qui incluait cette année la remise en service partielle de la galerie de Gamarde, qui était arrêtée depuis 2011 à la suite de l'épisode de pollution au perchlorate d'ammonium. Cette remise en service fait suite à l'avis favorable donné par l'hydrogéologue agréé dans le cadre de la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP).

La qualité de l'eau distribuée en 2020 est toujours satisfaisante avec un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées de 100 % pour la qualité bactériologique et de 99,98 % pour la qualité physico-chimique. Ces données sont celles transmises par le délégataire dans l'attente du bilan annuel 2020 élaboré par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Le service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole a procédé en 2020 à la réparation de 4 058 fuites au total (contre 4 174 en 2019), dont 351 fuites sur canalisations et 3 707 fuites sur branchements. Le nombre total de fuites réparées est donc en légère baisse par rapport à 2019. La performance du réseau n'est pas à relier directement à cet indicateur, car si le nombre de fuites réparées baisse, les pertes en eau sur le réseau de distribution ont bien augmenté en 2020 (+18,6% par rapport à 2019).

En 2020, la campagne de recherche active de fuites a permis d'ausculter 1 999 km de réseau, soit près de 1 256 km de moins qu'en 2019. Cette baisse est liée en partie aux périodes de confinement et à la crise sanitaire du Covid 19 qui n'ont pas permis de poursuivre cette activité pendant plusieurs semaines de l'année.

Les performances du système de télérelève sont mesurées par quatre indicateurs principaux ; trois d'entre eux se maintiennent depuis 2013 en dessous des objectifs fixés. Ces indicateurs, fondés sur des données quantitatives, n'apportent pas de réponse qualitative évaluant les bénéfices au profit des usagers suite à la mise en place de la télérelève.

La mise en place d'une organisation clientèle dédiée à l'Eau Bordeaux Métropole est effective depuis le 1er janvier 2018. Elle vise notamment à améliorer le traitement de la clientèle « Grands comptes » de Bordeaux Métropole.

Depuis 2017, le périmètre de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers a évolué : les résultats de l'enquête présentés ne portent que sur un panel d'usagers résidant sur Bordeaux Métropole. Il est à noter que les usagers de l'Eau Bordeaux Métropole sont globalement plus satisfaits par le service que l'ensemble des usagers desservis par le même délégataire. Le niveau de satisfaction des usagers de Bordeaux Métropole en 2020 a augmenté de 6 points avec 84% d'usagers satisfaits sur le périmètre du service de l'Eau Bordeaux Métropole (73% à l'échelle nationale) contre 78% en 2019. Le résultat de cette enquête n'est pas corroboré cette année par le résultat de l'indicateur contractuel relatif au taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés qui augmente sensiblement en 2020, passant de 11,88 en 2019 à 14,54 en 2020. Ce résultat est à relier à la fermeture du centre d'appels pour les motifs non urgents pendant la période de confinement liée à la crise du Covid 19, ainsi qu'à l'augmentation des réclamations enregistrées pour cause de facture émise sur index estimé suite à défaut de relève, lui-même lié à l'arrêt de la relève des compteurs pendant le confinement.

En 2020, les indicateurs sur les délais de réponses aux contacts écrits ne tiennent pas compte du retard pris dans l'enregistrement des courriers et dans les réponses à ces courriers pendant toute la période de confinement. Le taux de réponse aux contacts écrits sous 8 jours ouvrés (envoi d'une lettre d'attente) a baissé, passant de 98% en 2019 à 89% en 2020, tandis que le taux de réponse définitive sous 30 jours a augmenté, passant de 95% en 2019 à 97% en 2020, tout en restant sous l'objectif contractuel de 98%.

Le travail mené par le délégataire en 2019 visant à obtenir la certification NF 345 - Service centre de relation client a permis d'améliorer ce résultat en 2019.

Après une nette amélioration en 2017 du taux de prise d'appels, on souligne une légère baisse depuis lors, expliquée par la mise en place de la régionalisation des appels. Il passe ainsi de 96% en 2017 à 90% en 2020, et atteint de justesse la valeur objectif déterminée par le contrat. Il faut souligner que le résultat 2020 n'est pas conforme au calcul établi les années précédentes : en effet, pendant la période de confinement liée à la crise du Covid 19, de mars à mai 2020, les centres d'appels n'étaient joignables que pour les urgences. Aussi, tous les appels passés par les usagers pour des motifs qui n'ont pas été considérés comme prioritaires pendant cette période ne sont pas comptabilisés dans les appels reçus, alors que dans les faits, l'appel de l'utilisateur n'a pas été traité.

Malgré les difficultés de fonctionnement liées à la crise sanitaire, les équipes ont œuvré pour assurer la continuité du service et les réponses aux usagers. En parallèle, le service clientèle de Bordeaux Métropole a été lauréat du prix « Service client de l'année 2020 » dans la catégorie distribution de l'eau. Le service client de l'Eau Bordeaux Métropole a finalement été certifié de la norme NF 345 en juin 2020, ce qui vient encourager les équipes à poursuivre les efforts en matière d'amélioration de la qualité du service aux usagers.

➤ Evolution des flux financiers

Les recettes enregistrées au titre de l'exercice 2020 par le délégataire s'élèvent à 82,1 M€, soit une augmentation de +1,4% par rapport à la période précédente. Elles se composent à 90% du chiffre d'affaires imputable à l'eau (73,6 M€) en hausse de +2,6% (+2,9 M€) comparé à l'exercice 2019. Les autres produits constatés dans les comptes (8,5M€) correspondent à diverses recettes (travaux facturés au tiers – dont branchements –, recettes accessoires...).

Dans la continuité de l'année précédente, l'exercice 2020 est marqué par une progression des volumes vendus de +1,0%, soit +0,4 millions de m³ d'eau vendus en sus, uniquement lié aux ventes d'eau en gros, les ventes d'eau aux usagers étant parallèlement en baisse en 2020 (-0,1%). L'évolution corolaire du facteur prix (+2,19% sur l'année) complète l'explication de la hausse du chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitation sont de 44,7 M€ au titre de 2020, et en diminution de -4,7% (-2,2 M€) par rapport à l'exercice précédent. Les principaux postes qui justifient cette variation sont le personnel (-1,4 M€), les autres dépenses d'exploitation (-1,2 M€) et la sous-traitance (-0,5 M€).

Au regard de la prévision, les charges d'exploitation de l'exercice 2020 sont inférieures de -0,9 M€, soit -2,0 %. En cumul depuis 2012, elles sont en retrait de -4,5 M€. Cet écart résulte majoritairement des postes de sous-traitance matières (-8,1 M€), d'électricité (-3,7 M€), d'autres dépenses (+5,1 M€), de personnel (+2,8 M€) et de pertes sur créances irrécouvrables (+2,0 M€).

Le cycle d'exploitation dégage un excédent en fonds de roulement (un BFR négatif donc) retraité des provisions de 23,1 M€ soit une amélioration des capacités de trésorerie générées sur l'année de 1,5 M€. La variation du BFR demeure, comme dans les exercices précédents, très éloignée de la prévision (+191 K€ prévu contre -1,5 M€ réalisé). Cela constitue un nouvel effet d'aubaine pour le délégataire tant sur l'exercice 2020 qu'en cumul (-27,6 M€).

Le solde de trésorerie avant impôt sur les sociétés et frais ou produits financiers (liés à la trésorerie) est de 19 M€ sur l'exercice, soit un écart de +1,3 M€ par rapport à la prévision. En cumul sur la période 2012-2020, l'amélioration par rapport à la prévision reste significative avec +19,1 M€. Elle traduit une trésorerie d'exploitation en baisse de -12,0 M€, largement compensée par un excédent de trésorerie lié au BFR de 29,0 M€, ce qui ramène la trésorerie d'exploitation nette à 17,0 M€. Cette dernière se voit augmenter d'un effort d'investissement net des subventions de -1,9 M€.

Le solde de trésorerie cumulé depuis l'origine du contrat (1992) s'élève quant à lui à 191,7 M€ courants pour 172,6 M€ prévus au 31 décembre 2020. Compte tenu de la nouvelle prévision des seuls flux d'investissements lors de l'avenant n°10, le solde de trésorerie cumulé à l'échéance du contrat n'est pas connu.

II) Service public de l'eau industrielle

Le service approvisionne 20 établissements industriels de la presqu'île d'Ambès, s'inscrivant ainsi dans les objectifs du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Nappes profondes de Gironde » qui vise à réduire les prélèvements dans les unités de gestion déficitaires telle que la nappe de l'Eocène. A fin 2020, seuls 16 établissements consomment réellement de l'eau industrielle.

La pluviométrie hivernale 2019/2020 a permis aux étangs de se recharger en totalité dès fin 2019. Aussi, dès début 2020, la production de l'usine a permis de maintenir les étangs en niveau haut et d'assurer ainsi le stock estival. Les pluies de printemps ont permis d'assurer une production d'eau industrielle jusqu'au 5 juillet.

La reprise de la production s'est faite courant octobre 2020 suite aux fortes pluies d'automne (baisse du taux de chlorures et de matières en suspension en Garonne).

L'usine a produit 1 134 607 m³ en 2020, soit 55 % de plus qu'en 2019. L'écart important sur les volumes pompés en Garonne entre 2019 et 2020 s'explique par deux principaux facteurs :

- Début et fin 2019, de fortes précipitations ont permis aux étangs de se remplir partiellement sans nécessiter l'apport d'eau de Garonne, ce qui a engendré de faibles prélèvements en Garonne en 2019 ;
- L'augmentation de la valeur du paramètre COT (Carbone organique total) sur les étangs de Beaujet de janvier à juillet 2020 qui nous a conduit à renouveler autant que possible l'eau des lacs par de l'eau produite par l'usine.

En 2020, le service de l'eau industrielle a délivré 579 467 m³, ce qui représente autant d'eau économisée dans la nappe de l'Eocène. Ce résultat reste cependant décevant ; cette baisse de près de 40% d'eau distribuée par rapport à la valeur 2019 s'explique par le contexte particulier de crise sanitaire de cette année 2020.

➤ Evolution des flux financiers

La régie d'eau industrielle enregistre en dépenses 522,6 k€ en exploitation, et 226,5 k€ en investissement. En recettes, la régie constate 552,8 k€ en exploitation et 269,1 k€ en investissement ; compte tenu des résultats antérieurs, des reports et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'établit à 767,2 k€.

III) Service public de l'assainissement collectif

Dans le cadre des dispositions du contrat de concession, la Société de l'assainissement de Bordeaux Métropole (SABOM), filiale de Veolia Eau – Compagnie générale des Eaux, assure, de 2019 à 2025, l'exploitation des services publics de l'assainissement collectif sur le territoire métropolitain, à l'exception de la commune de Martignas-sur-Jalle. Il garantit notamment la collecte, le pompage et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des boues issues des ouvrages d'assainissement.

Par ailleurs, pour des raisons spécifiques au territoire métropolitain, sa mission est étendue au stockage, au pompage, à l'évacuation ou au traitement des eaux pluviales urbaines, pour l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole.

Quelques prestations relevant de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques

et prévention des inondations) sont également confiées à la SABOM car étroitement liées à la gestion des services publics de l'assainissement.

Bordeaux Métropole assure pour sa part la maîtrise d'ouvrage des installations du service public de l'assainissement (définition de la politique d'équipement du territoire, financement et réalisation des systèmes de collecte et de traitement des eaux ainsi que des opérations de renouvellement des canalisations) et l'intégration des nouveaux ouvrages et des ouvrages renouvelés au patrimoine affermé.

➤ Faits marquants de l'année 2020

La pluviométrie en 2020 est excédentaire avec 1073,8 mm, malgré un été sec, soit un excédent de près de 20 % par rapport à une année moyenne. Deux épisodes météorologiques notables sont à souligner : des mois de juillet et de novembre exceptionnellement secs et à l'inverse des mois de juin, octobre et surtout décembre exceptionnellement arrosés.

À l'exception de quelques orages violents mais peu étendus et plutôt en périphérie de l'agglomération, l'année 2020 a été principalement marquée par des épisodes pluvieux de longue durée, abondants mais peu intenses, notamment les 10 et 11 mai et en décembre. Ces événements ont impliqué des passages en situation de crise pour faire face aux nombreuses interventions à réaliser.

Malgré le confinement, Bordeaux Métropole et l'exploitant des services d'assainissement ont continué à assurer le service, en l'adaptant conformément au Plan de Continuité et de Secours Pandémie. Au fil des semaines, de nouveaux protocoles sanitaires adaptés à la lutte contre le SARS-CoV-2 ont été déployés pour protéger les salariés et leur permettre de continuer à travailler dans des conditions de sécurité maximum. Ces protocoles ont évolué tout au long de l'année 2020 en fonction des confinements et instructions gouvernementales successives.

Dimanche 10 mai 2020, à la veille du déconfinement, le télécontrôle RAMSES et toutes les équipes d'astreinte de la SABOM étaient en alerte : il a plu 55 mm en moyenne sur toute la Métropole en 16 heures. Cet épisode pluvieux de longue durée est exceptionnel et correspond à 3 semaines de pluie d'un mois de mai moyen. Un pic à 72 mm a été enregistré sur le pluviomètre « Petit Bordeaux » à Canéjan. Environ 100 interventions réseaux ont été effectuées en 24 heures.

Les premières analyses SARS_CoV_2 dans les eaux usées en entrée de l'ensemble des stations d'épuration de la métropole sont réalisées en septembre 2020 et se poursuivent tout le reste de l'année par l'analyse hebdomadaire d'échantillons d'eaux usées collectées sur 24h. Les tendances observées montrent que les niveaux de charge virale mesurés sont élevés (supérieurs à 105 Unité Génomiales/Litre) et révélateurs d'un niveau élevé de circulation du virus à l'échelle du territoire, sans différence marquée d'un bassin de collecte à l'autre. Les résultats présentent une bonne cohérence avec les indicateurs épidémiologiques. Des traitements statistiques complémentaires sont cependant nécessaires pour investiguer davantage la question de la précocité de ces mesures dans l'évolution de la pandémie. La Métropole intègre le projet de recherche national OBEPINE (OBServatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées).

Mercredi 16 décembre, les agents de la SABOM sont intervenus en urgence suite à un glissement de terrain le long du cours d'eau Fontaudin à Artigues-près-Bordeaux. Lors de cet éboulement, la canalisation des eaux usées de diamètre 25 cm s'est déboîtée, laissant l'eau s'écouler dans le Fontaudin. Un groupe de pompage a été positionné en urgence afin de stopper la pollution et de rétablir l'écoulement des eaux en attendant les travaux qui se dérouleront au 1er semestre 2021.

➤ Analyse de l'activité du délégataire

Après une année 2019, première année du contrat, de construction des règles de

gouvernance, l'année 2020 a permis de consolider les temps et les outils d'échanges déléguant – délégataire.

L'outil de gestion des demandes collectivité est désormais généralisé à l'échelle des communes et des pôles territoriaux. Bordeaux Métropole encourage le délégataire à améliorer la précision sur les interventions réalisées avec une analyse des causes, ainsi que le délai de réponse aux sollicitations (tant au niveau de la réactivité des interventions que le délai de rédaction des réponses).

Concernant le volet communication, la SABOM a poursuivi ses opérations originales autour du thème « La Garonne commence ici ». La crise sanitaire a fortement impacté les visites et les opportunités de communication, avec notamment l'annulation à la dernière minute des Journées du Patrimoine. Deux projets ambitieux, répondant aux engagements contractuels, ont pu être initiés, à savoir la refonte de l'espace pédagogique et du film de présentation de la station d'épuration de Louis Fargue et la mallette pédagogique.

La politique de contrôle par drone des réseaux sur l'année 2020 permet de renforcer la surveillance préventive des réseaux. La démultiplication de la connaissance de l'état du réseau que permettent ces outils innovants apportent des résultats en termes d'obstructions (diminution de plus de 50% du taux d'obstruction), de casses (diminution de 30% du nombre de points nécessitant des interventions d'urgences ou de casses), d'accessibilité à des réseaux jusqu'à présent inaccessibles avec des moyens humains (1,103 km de réseaux non visitables jamais inspectés ont ainsi été inspectés en 2020).

La campagne de dératisation, basée notamment sur le recours à la dératisation mécanique, a su montrer son efficacité, malgré un retard dû à la pandémie.

L'année 2020 est marquée par une hausse significative de près de 12 % des volumes traités par les stations d'épuration de Bordeaux Métropole. Cette tendance est liée à une forte pluviométrie notamment sur les mois de mars, de mai, d'octobre et de décembre.

A pluviométrie sensiblement égale à l'année 2019, les volumes traités en 2020 sont supérieurs à ceux de l'année 2019. Ceci s'explique par des précipitations régulières tout au long de l'année 2020 et au ré-essuyage des nappes et des cours d'eau contrairement à l'année 2019 qui a subi un déficit en pluviométrie les 10 premiers mois de l'année et des précipitations exceptionnelles en novembre et décembre. Près de 90 % des volumes déversés en tête de station l'ont été durant ces quatre mois de l'année : environ 480 000 m³ déversés en mars, mai, octobre et décembre.

A contrario, la charge en DBO5 reçue sur les stations est en légère baisse de 4 % par rapport à l'année précédente. Les déversements plus importants qu'en 2019, l'effet confinement et l'arrêt de certaines activités peuvent expliquer cette baisse.

En 2020, bien que les 6 stations de Bordeaux Métropole aient des débits de référence supérieurs à leurs débits nominaux, celles-ci ont respecté leurs arrêtés préfectoraux en matière de normes de rejet. Les rendements épuratoires observés en 2020 sont supérieurs aux rendements minimums à respecter dans les arrêtés préfectoraux des stations.

La gestion des déchets reste également en adéquation avec les filières d'évacuation. En 2020, la filière de compostage a permis de traiter 99,98 % des boues produites par les stations d'épuration. Les 0,02 % non traités en compostage ont été incinérés sur l'incinérateur de Cenon dans le cadre d'un essai de faisabilité.

Concernant l'exploitation des usines, des progrès ont été réalisés :

- malgré l'augmentation des volumes traités, la consommation énergétique est en baisse par rapport à 2019 (près de 2 %) en lien avec le renouvellement des surpresseurs en 2019 sur les filières biologiques des stations de Louis Fargue, Clos de Hilde et Lille Blanquefort mais aussi avec la baisse des charges traitées ;

- la régulation PREDIFLOC mise en œuvre dès 2019 montre son efficacité sur la consommation des réactifs file eau en baisse par rapport à 2019 (baisse significative des quantités de 10 % à 20 % sur le FeCl₃ et de 12 % à 30 % sur le polymère) ;
- les AMDEC (Analyse des modes de défaillances et de leur criticité) des stations d'épuration ont été établis pour répondre aux exigences de la police de l'eau.

Bordeaux Métropole a engagé en 2020 une réflexion importante sur le devenir des stations d'épuration à échéance 2050, en intégrant à sa réflexion la qualité des rejets, les micropolluants, la gestion des boues, l'énergie, l'économie circulaire.

A l'échelle du territoire, le "Plan micropolluants" vise à caractériser les flux de micropolluants et leurs évolutions. Ce plan permet de poursuivre les investigations menées dans cadre du projet REGARD, de contribuer à la réalisation du diagnostic vers l'amont RSDE (Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau) et d'aller au-delà en analysant notamment des substances émergentes non visées par la réglementation actuelle et d'autres points d'intérêts. Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, la quasi-totalité des objectifs d'analyse ont été atteints.

La gestion dynamique (GD) mise en œuvre sur le bassin de collecte de Louis Fargue apporte les résultats attendus en termes de performance (diminution de 83% des déversements sur 10 pluies de l'année entre un système avec et sans GD (modèle 2003). Bordeaux Métropole et son délégataire se sont engagés dans l'évolution de la GD dans une phase 3 incluant les bassins de collecte Bourran-Vallon et de la station sélective Lauzun en 2022.

Le délégataire comptabilise près de 8,2 M€ de renouvellements en lien avec les usines et les réseaux. Cette activité a été perturbée par les confinements et devra être rattrapée sur l'année 2021.

Le délégataire et Bordeaux Métropole manquent d'un outil de prévision de l'état patrimonial des canalisations métropolitaines. La modélisation d'Octave devra être finalisée en 2021 afin d'accompagner les programmes de travaux réseaux.

Le délégataire devra mettre en place en 2021 un plan d'actions pour combler le retard pris concernant la mise à jour du SIG à l'occasion de toutes interventions de sa part (terrain, conformités, analyse d'inspections télévisuelles, travaux...).

Malgré la pandémie et une demande croissante des usagers, le délégataire a su répondre présent améliorant son taux de disponibilité et ses délais de réponses et de traitement des sinistres.

Soulevée en 2019, la problématique du faible nombre de nouveaux usagers assainissement au regard de celui de l'eau potable n'a trouvé un écho positif chez les délégataires de l'eau et de l'assainissement que sous l'impulsion de la Métropole. A l'issue de ces discussions, le nouveau processus de déclenchement de la redevance assainissement simultanément pour l'eau et pour l'assainissement s'est mis en place dès octobre 2020. La tenue de réunions mensuelles tripartites permet de fiabiliser les données des référentiels clients et de traiter rapidement les points de questionnement.

Cependant, un travail important reste à conduire pour identifier les propriétaires de tous les nouveaux points de service eau, afin de déclencher la participation forfaitaire à l'assainissement pour ces nouveaux écoulements d'eaux usées, et pour améliorer la qualité de la base de données dans Gesca, notamment en renforçant les enquêtes terrain.

L'année 2020 a été marquée par de belles réussites au niveau du système d'information (SI), malgré un contexte sanitaire compliqué. Le projet d'analyse des processus, des indicateurs et des données produites dans le cadre des activités déléguées est arrivé à son terme. Ce travail a permis d'amorcer efficacement le projet d'alimentation de l'entrepôt de données métropolitain et le développement de l'outillage décisionnel du service.

En parallèle, des chantiers importants d'analyse et de correction des données ont été engagés avec le pôle clientèle. Ils ont permis de réellement fiabiliser l'alimentation de la base de données et les échanges entre les équipes SABOM et Direction de l'Eau.

La mise en production d'une première version de l'application Bilan des Flux marque l'aboutissement d'une forte collaboration métier / SI et d'une gestion de projet agile menée de façon moderne et solide.

Néanmoins, le délégataire doit renforcer la gouvernance des projets SI avec Bordeaux Métropole, notamment afin de garantir la mise à jour et le suivi du schéma directeur SI.

➤ Evolution des flux financiers

Les produits d'exploitation s'élèvent à 59,8 M€ en 2020 (dont 45,2 M€ de chiffre d'affaires). Les charges d'exploitation s'élèvent à 65 M€ en 2020 ; elles ont augmenté de 4,3 M€ par rapport à 2019 et sont supérieures à celles du Compte d'exploitation prévisionnel (CEP) de 5,6 M€.

D'où des pertes nettement supérieures à celles de 2019 et celles prévues au contrat.

Dans le cadre de la comparaison des comptes de l'année et du CEP, la seconde année se solde par un retard de – 6,5 M€ de résultat net (qui vient se cumuler avec celui de 2019 de – 2,6 M€).

Ainsi, les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social pour la seconde année consécutive.

Le taux de marge global s'établit à – 12,93% en 2020 alors que le compte d'exploitation prévisionnel prévoyait un taux de marge de + 1,4% pour la seconde année du contrat.

Ce second exercice se caractérise également, par un retard en matière d'investissement et de travaux de renouvellement par rapport à un engagement contractuel beaucoup plus fort que précédemment.

➤ Principaux flux financiers du budget annexe assainissement de Bordeaux Métropole

Sur l'exercice 2020, les dépenses d'exploitation du budget annexe de l'assainissement se sont élevées à 18,88 M€ dont 1,43 M€ de frais de personnel et 15,1 M€ de provision destinée à financer le rachat de canalisations au délégataire, à l'issue du contrat de délégation de service public.

Les recettes sont essentiellement constituées de la redevance assainissement, d'un montant de 26,40 M€ pour la part métropolitaine. Les volumes assujettis à la redevance assainissement se sont établis à 42,9 millions de m³ en 2020. Le tarif de 0,6210 € / m³ demeure inchangé.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 21,51 M€, dont 1,37 M€ pour le remboursement du capital de la dette et 20,14 M€ pour les équipements. Parmi les principaux projets, on recense la station d'épuration de Cantinolle (6,2 M€), le renouvellement des réseaux (4,65 M€), la création de réseaux structurants et d'ouvrages divers (2,37 M€), le secteur de Brazza et la liaison sous-fluviale (2,01 M€), le développement des réseaux locaux – fonds d'intérêt communal (1,2 M€).

Les recettes d'investissement constatées sur l'exercice proviennent des remboursements d'avances accordées sur les marchés publics, pour un montant inférieur à 0,1 M€.

IV) Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Créé en décembre 2005, le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire métropolitain, d'apporter toutes les informations et les conseils nécessaires à ses usagers pour un bon fonctionnement de leurs installations, et de réaliser le diagnostic au moment des cessions immobilières. Il est également chargé de valider les projets d'installations à réaliser dans le cadre d'immeubles neufs construits en zones non desservies par l'assainissement

collectif ou dans le cadre d'une réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif et de contrôler leur conformité.

En 2020, le SPANC a contrôlé 284 installations d'assainissement non collectif. Bordeaux Métropole compte, au 1er janvier 2020, 3 184 installations existantes non raccordables au réseau public d'assainissement, dont 346 sont des installations raccordables non raccordées au réseau (RNR). 69 d'entre elles bénéficient de dérogations à l'obligation de raccordement.

Concernant les demandes de contrôles d'installation d'assainissement non collectif, il est à noter que le SPANC a instruit 86 dossiers de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif, contrôlé 74 installations neuves/réhabilitées et réalisé 126 contrôles de bon fonctionnement sur installations existantes.

Le nombre de contrôles réalisés par le SPANC en 2020 est sensiblement plus faible qu'en 2019 (329), l'activité du SPANC ayant été fortement impactée par les confinements et la mise en place de protocoles sanitaires.

➤ Evolution des flux financiers

En 2020, les recettes d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 142,5 k€, tandis que les dépenses d'exploitation de l'exercice atteignent 137,6 k€. Le budget dégage un excédent d'exploitation sur l'exercice de 4,9 k€. Compte tenu des résultats antérieurs, des reports et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'établit à 187,2 k€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-13, L1411-14, L1413-1 et L2224-5,

VU le traité de concession du service public de l'eau potable conclu le 27 décembre 1991 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la société Lyonnaise des eaux (devenue Suez Eau France), et ses avenants,

VU le contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines conclu le 25 juillet 2018 entre Bordeaux Métropole et la SABOM,

VU l'avis du Conseil d'exploitation du SPANC en date du 27 mai 2021,

VU l'avis du Conseil d'exploitation du service public de l'eau industrielle en date du 27 mai 2021,

VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 22 septembre 2021,

VU les rapports annuels 2020 des délégataires des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

- Il ressort des dispositions du CGCT qu'il revient à Bordeaux Métropole de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et non collectif,
- La partie du rapport précité concernant le SPANC a fait l'objet d'un examen par son Conseil d'exploitation le 27 mai 2021,
- La partie du rapport précité concernant le service public de l'eau industrielle a fait

l'objet d'un examen par son Conseil d'exploitation le 27 mai 2021,

- Le RPQS de l'eau et de l'assainissement a fait l'objet d'un examen par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 22 septembre 2021, en application de l'article L1413-1 du CGCT,

DECIDE

Article 1 : de donner un avis favorable au Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) relatif aux services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2020, ci-annexé, présenté par Monsieur le Président de Bordeaux Métropole en application des dispositions de l'article L2224-5 du CGCT,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE</p>
---	--